Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215601998-20261023-2026076-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 14
Votants 15

L'an deux mil vingt six
le 23 octobre à 20 h 30
le Conseil Municipal de la Commune de Roudouallec
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Paul COZIC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 octobre 2026

PRÉSENTS : Paul COZIC, Gwendoline LE STER, Anthony ROLLAND, Joël MAGUER, Laurence LE BOZEC, Gurvan LOLLIEROU, Evelyne BONNARD, Aurélien LE BEC, Amélie ALBERT, Dominique LE DU, Sylvie NOIRET, Louis-Marc QUERE, Cécile ROBERT, Sandrine LE GALL.

ABSENTS : Néant

PROCURATIONS : Mikaël LE MADEC donne procuration à Laurence LE BOZEC.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gurvan LOLLIEROU est élu secrétaire de séance.

Délibération 2026/076 – IFER EOLIEN / VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS DE ROI MORVAN COMMUNAUTE

Monsieur le Maire rappelle les modalités de fonds de concours de Roi Morvan Communauté relatif au reversement de l'IFER éolien qui finance les travaux de voirie de la Commune de Roudouallec. Le produit reversé est équivalent à 50 % de la recette reçue par la Communauté de Communes. Pour l'année 2026, le montant que la Communauté de Communes propose de reverser à la Commune de Roudouallec s'élève à 16 679.50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le montant proposé par Roi Morvan Communauté, soit 16 679.50 €.

Fait à Roudouallec, le 23 octobre 2026
Pour extrait conforme au registre

Le secrétaire de séance
Gurvan LOLLIEROU

Le Maire
Paul COZIC

Mairie de ROUDOUALLEC (Morbihan)